



Manque de remplaçants : il faut agir !

> LE SE-UNSA APPELLE LES ENSEIGNANTS À APPLIQUER LA CONSIGNE : non-accueil des élèves au terme du 1er jour non remplacé.

Les difficultés rencontrées dans les écoles en raison du non-remplacement sont de plus en plus fréquentes. Quelque soit la cause de l'absence : maladie, journée de stage, réunion des instances paritaires,... nombreux sont nos collègues que ne sont pas remplacés.

Ces non-remplacements perturbent le fonctionnement des écoles, la répartition des élèves dans les autres classes désorganisant le travail et nuisant à la qualité du service public.

Face à cette situation qui se dégrade, pour contraindre l'administration à la prendre en considération et à prévoir les postes d'enseignants supplémentaires nécessaires, le SE-UNSA appelle les collègues à appliquer les consignes ci-après : non-accueil au terme du 1er jour non remplacé.

- Dès l'absence d'un(e) collègue, le directeur prévient l'IEN.
- En aucun cas les A.V.S ou E.V.S. ne doivent être appelés à prendre en charge les élèves.
- **La consigne syndicale de non-accueil des élèves s'applique au terme du PREMIER JOUR non remplacé.**
- Cette décision de renvoi des élèves est prise en Conseil des Maîtres puis transmise à l'I.A. sous couvert de l'IEN. Les familles et le Maire sont avertis par courrier (voir modèles ci-contre).
- Calendrier des opérations (*)

Absence de l'enseignant à partir du	Remise de la lettre aux parents le	Les élèves ne seront plus accueillis dès
LUNDI	LUNDI SOIR	MARDI
MARDI	MARDI SOIR	JEUDI
JEUDI	JEUDI SOIR	VENDREDI
VENDREDI	VENDREDI SOIR	LUNDI

(*) Ce calendrier est à adapter en fonction des aménagements du temps scolaire.

Il est indispensable que toutes les écoles confrontées au problème du remplacement d'un maître absent appliquent cette consigne pour contraindre l'administration à assurer la continuité du service public d'Éducation.

LETTRE A L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

S/C M. ou Mme l'Inspecteur(rice) de l'Éducation nationale
Circonscription de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Nous avons informé l'Inspecteur(rice) de l'absence de notre collègue..... pour cause de
à compter du jusqu'au

Nous avons sollicité son remplacement pour que les enfants puissent bénéficier normalement de l'enseignement auquel ils ont droit.

Le remplacement n'étant pas assuré, nous demandons aux parents, suivant la consigne du SE-UNSA, de bien vouloir garder leur enfant à partir du

Nous ne pouvons accepter de désorganiser le travail de toutes les classes par la répartition des élèves de la classe du maître absent.

Les Maîtres de l'école

LETTRE AU MAIRE

M..... Le Maire,

Notre collègue, M..... est absent(e) jusqu'au

Nous avons décidé d'appliquer la consigne syndicale du SE-UNSA qui nous demande de répartir les élèves dans nos classes pendant une journée et, si après ce délai aucun remplaçant n'est arrivé, de prier les parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

Nous vous joignons un exemplaire de la lettre que nous adressons aux parents. Vous y trouverez les raisons de notre action.

Nous vous serions reconnaissants d'user de votre influence en envoyant une lettre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour solliciter un remplaçant.

Veillez agréer, M.....le Maire, l'expression de nos sentiments syndicalistes les meilleurs.

Les Maîtres de l'école.....

LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Le(a) maître(sse) de votre enfant est absent(e) pour cause de

Bien que prévenue en temps utile l'administration départementale n'a pas été en mesure de déléguer le personnel de remplacement nécessaire pour pallier cette absence.

Votre enfant est accueilli dans une autre classe dont l'effectif est, depuis, de élèves.

Vous imaginez sans peine que, dans de telles conditions, le travail de tous est désorganisé. Aussi sommes-nous au regret de vous demander de bien vouloir garder votre enfant à partir du.....

Nous informons Monsieur l'Inspecteur d'Académie et M..... le Maire de..... de cette situation et leur demandons que le maître de votre enfant soit remplacé au plus tôt.

Nos protestations conjointes contre cette situation doivent nous permettre d'obtenir le remplaçant nécessaire.

Les Maîtres de l'école.....